1- Indicateur d'écart de rémunération

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Ne renseigner les salaires moyens que lorsqu'ils sont calculés sur au moins trois personnes.

Catégories de postes équivalents : 4 CSP Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP).

Seuil de pertinence associé:

Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5 % (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2 %. Remplacer 5 % par 2 % si vous êtes dans ce cas.

catégorie socioprofessionn	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération	écart après application du seuil	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui,	effectifs valides (groupes pris en	écart pondéré
elle (CSP)		femmes	hommes	moyenne	de pertinence	femmes	hommes	0=non)	compte)	politiere
ouvriers	moins de 30 ans							0	0	0,00%
	30 à 39 ans							0	0	0,00%
	40 à 49 ans							0	0	0,00%
	50 ans et plus							0	0	0,00%
employés	moins de 30 ans	21 835	20 357	-7,3%	-2,3%	1	1	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	0	21 924			0	1	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	25 052	26 742	6,3%	1,3%	3	1	0	0	0,00%
	50 ans et plus	26 174	28 920	9,5%	4,5%	6	7	1	13	0,62%
ta ab minimus at	moins de 30 ans	27 543	23 358	-17,9%	-12,9%	4	5	1	9	-1,24%
techniciens et	30 à 39 ans	26 136	27 958	6,5%	1,5%	7	10	1	17	0,27%
agents de maîtrise	40 à 49 ans	31 726	31 597	-0,4%	0,0%	8	9	1	17	0,00%
	50 ans et plus	28 336	31 103	8,9%	3,9%	14	8	1	22	0,91%
	moins de 30 ans	0	0			0	0	0	0	0,00%
ingénieurs et	30 à 39 ans	38 752	0			1	0	0	0	0,00%
cadres	40 à 49 ans	40 506	45 131	10,2%	5,2%	2	3	0	0	0,00%
	50 ans et plus	46 251	58 203	20,5%	15,5%	5	11	1	16	2,64%
ensembl	ensemble des salariés		35 298	14,0%		10	07		94	3,2%

Pour des catégories de postes équivalents plus fines que les 4 CSP, dupliquer et insérer les lignes 12 à 15 après la ligne 19 autant de fois que nécessaire et modifier les intitulés de catégorie

indicateur calculable (1=oui, 0=non):

1 Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart de rémunération (%):

3,2 Un écart de rémunération est constaté en faveur des hommes.

2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écarts de rémunération (cellules grises).

	nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence *		nombre de salariés		taux d'augmentation		écart de taux d'augmen-	écart absolu de taux d'augmen-	écart en nombre équivalent de
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	- tation	tation	salariés
ensemble des salariés	2	4	51	56	3,9%	7,1%	3,2%	3,2%	1,6

^{*} Seules les augmentations individuelles du salaire de base sont à prendre en compte, qu'elles correspondent ou non à une promotion.

Il ne faut comptabiliser les salariés augmentés que parmi ceux qui entrent dans le calcul de l'index.

La période de référence retenue pour évaluer la présence d'augmentations peut être allongée à deux ou trois ans. Son caractère pluriannuel peut alors être révisé tous les trois ans

indicateur calculable (1=oui, 0=non):	1	Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.
écart absolu de taux d'augmentation (points de %):	,2	Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des hommes.
écart en nombre équivalent de salariés : 1,0	, 6	Si ce nombre de femmes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux
		d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

25

note correspondant à l'écart absolu de taux d'augmentation : note correspondant à l'écart en nombre équivalent de salariés : 35 note obtenue sur 35: 35

3- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules. Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

	nombre de salaı congé matern	pourcentage de salariés augmentés	
	total	augmentés**	augmentes
ensemble des salariés	1	1	100,0%

^{*} Les salariés à considérer sont les salariés revenus de congé maternité ou d'adoption (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, et durant lequel sont intervenues des augmentations générales et/ou individuelles pour les salariés relevant de la même catégorie professionnelle, ou à défaut, pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. Même si ces salariés ont été absents plus de la moitié de la période de référence, ils doivent être pris en compte pour le calcul de l'indicateur.

indicateur calculable (1=oui, 0=non):
indicateur de pourcentage de salariés ayant
bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant
leur retour de congé maternité (%):

100,0

Tous les salariés de retour de congé maternité ou d'adoption, durant lequel des augmentations sont intervenues, ont été augmentés. Tous les points sont accordés.

^{**} Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues soit pendant le congé maternité/adoption, soit à son retour, avant la fin de la période de référence.

4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

	Nombre de haut	nombre de salariés du sexe sous- représenté		
	femmes	hommes	ensemble	represente
ensemble des salariés	2	8	10	2

^{*} Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

indicateur du nombre de salariés du sexe sousreprésenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : note obtenue sur 10 :

2 5

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	3,2	36	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1,6	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous- représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			91		100
INDEX (sur 100 points)		91		100	